

Décision Générale colonial

Décision n° 430 30 avril 1938

n° 430 30

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine Chedeville, débarqué à la colonie le 24 avril 1938, est placé dans la position hors cadres et mis à la disposition du chef de bataillon commandant la milice indigène à compter du jour de son débarquement. Le capitaine Chedeville est affecté an cabinet militaire.